

RM/JCS P.V. ECB 34 P.V. FIN 86

# Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité Commission des Finances

### Réunion retransmise en direct1

## Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2025

### Ordre du jour :

1. Réunion jointe (pas de retransmission en direct)

Explications concernant les investissements du Luxembourg dans le financement climatique international

2. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (retransmission en direct)

Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025 et de la réunion jointe (ECB, AECGR) du 19 mai 2025

3. 8525 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Rapporteur: Monsieur Alex Donnersbach

- Examen de l'avis du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 4. 8502 Projet de loi portant approbation de l' « Agreement on the Establishment of the Global Green Growth Institute », fait à Rio de Janeiro, le 20 juin 2012
  - Désignation d'un Rapporteur
  - Présentation du projet de loi
  - Examen de l'avis du Conseil d'État
- 5. Divers

\*

## <u>Présents</u>:

Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances

1/6

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Retrouvez la vidéo de la réunion ici : https://www.chd.lu/fr/meeting/13571

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Gilles Biver, M. Thomas Schoos, Mme Carmen Weisgerber, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Lara Jacoby, du Ministère des Finances

M. Yann Flammang, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

<u>Présidence</u>: M. Paul Galles, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat et

de la Biodiversité

\*

# 1. <u>Explications concernant les investissements du Luxembourg dans le financement climatique international</u>

Suite à quelques paroles d'introduction et de bienvenue de la part de Monsieur Paul Galles (CSV), Monsieur Franz Fayot (LSAP) présente la motion relative aux aides financières aux pays en développement pour financer leur transition climatique, pour les détails de laquelle il est renvoyé au document afférent. Cette motion a été déposée en date du 4 décembre 2024 et a d'ores et déjà fait l'objet d'une première réunion jointe en date du 4 février dernier. Il s'agit présentement d'obtenir de plus amples informations concernant les investissements du Luxembourg dans le financement climatique international.

Monsieur le Ministre présente succinctement le document PowerPoint annexé au présent procès-verbal. Il s'agit, à quelques adaptations près, du même document que celui qui avait déjà été présenté le 4 février 2025.

En bref, ce document présente la stratégie du Luxembourg en matière de financement climatique international (FCI), ses orientations stratégiques ainsi que ses engagements financiers à l'horizon 2030. Il détaille en outre les projets soutenus ainsi que leur répartition géographique et thématique. L'enveloppe budgétaire du FCI connaîtra, pour la période 2026-2030, une progression importante de 45% par rapport à la période précédente, atteignant un total de 320 millions d'euros. À noter que le Luxembourg est le premier donateur mondial de financement climatique par habitant, avec un engagement cumulé de 358,21 millions d'euros depuis 2014. Les représentants du Ministère informent encore qu'une évaluation de la stratégie actuelle (2021-2025), réalisée par un auditeur néerlandais, est en cours jusqu'à l'été 2025. Une nouvelle stratégie pour 2026-2030 sera élaborée via un processus de consultation impliquant toutes les parties prenantes concernées.

\*

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Monsieur Franz Fayot se demande si l'on dispose d'un instrument permettant d'évaluer les impacts concrets des mesures mises en œuvre entre 2021 et 2025, en particulier sur les communautés concernées et sur l'environnement, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Il lui semble en effet qu'aucune donnée ne soit disponible pour cette période. Il souhaite également savoir s'il existe une stratégie et une ligne directrice communes entre

les différents acteurs impliqués, en particulier entre les ministères concernés et si une priorisation claire des projets a été établie. Pour finir, il s'interroge sur la coordination entre les actions menées dans le cadre de la coopération et celles relevant de l'Aide publique au développement (APD), ainsi que sur la mise en place d'une approche pangouvernementale.

Monsieur le Ministre répète qu'un audit réalisé par un consultant néerlandais est actuellement en cours afin d'évaluer l'impact des mesures sur le terrain. Les conclusions de cet audit permettront, lorsqu'elles seront disponibles, d'affiner la réflexion. Il informe également que certaines données relatives aux effets sur les communautés sont déjà disponibles, tout en reconnaissant l'absence de granularité absolue. Il souligne néanmoins sa volonté de professionnaliser cet aspect dans les années à venir et insiste sur les effets positifs générés par la démarche, tant sur le climat que sur d'autres volets. Il évoque également la nécessité d'observer l'impact concret sur le terrain afin d'adapter, au besoin, les actions ou les zones géographiques d'intervention. Pour finir, il informe que les ministères impliqués dans la démarche sont ceux de l'Environnement, de l'Économie, des Finances et de la Coopération et qu'une ligne commune a été définie entre eux.

Les responsables gouvernementaux répondent à la question de l'impact en soulignant l'importance de la pertinence des résultats obtenus sur le terrain. Ils reconnaissent la nécessité d'affiner les données disponibles et précisent que chaque projet faisait l'objet d'un exercice de due diligence et s'inscrit dans un cadre structuré comprenant un suivi systématique, des rapports établis et une évaluation d'impact. Les objectifs sont mesurés à l'aide d'une méthodologie rigoureuse combinant analyses quantitatives et qualitatives. Ils insistent aussi sur la volonté que les parties prenantes, tant locales qu'au Luxembourg, puissent tirer un bénéfice concret des initiatives menées. Concernant la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ils reconnaissent qu'il est difficile de fournir une réponse précise, alors que de nombreux facteurs techniques entrent en jeu.

Monsieur Franz Fayot est d'avis qu'il serait pertinent de concentrer les efforts dans les régions où le Luxembourg est déjà actif au titre de la coopération, cette double présence permettant une meilleure connaissance du contexte local et, partant, une capacité d'action et un impact renforcés. Monsieur Serge Wilmes opine en indiquant qu'une telle approche permet de renforcer la confiance avec les partenaires locaux. Il précise cependant que la logique inverse est également valable, à savoir que les priorités climatiques peuvent aussi guider les choix en matière de coopération. Il souligne en outre l'importance d'évaluer l'efficacité des investissements réalisés et confirme que des évaluations effectuées sur le terrain par les différents partenaires existent bel et bien, appuyées par des études visant à mesurer les résultats concrets des investissements. Il reconnaît toutefois l'absence d'indicateurs précisément corrélés à la contribution nationale déterminée (NDC) en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et réaffirme son engagement en faveur d'une professionnalisation des démarches pour les cinq prochaines années.

Concernant le Fonds vert pour le climat (GCF), Monsieur Franz Fayot note que ce dernier s'est avéré peu efficace par le passé en raison de lourdeurs administratives et il se demande ce qu'il en est aujourd'hui. Il lui est répondu que ce fonds reste un mécanisme complexe. Toutefois, des réformes sont actuellement en cours afin de simplifier ses procédures.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) s'interroge sur la stratégie future du Gouvernement en matière de FCI. Tout en comprenant que l'analyse est encore en cours, elle souhaite néanmoins savoir s'il existe déjà des pistes de réflexion, notamment en ce qui concerne un rééquilibrage des priorités, une reconfiguration géographique des actions ou encore la mobilisation de fonds privés. Les représentants gouvernementaux donnent à considérer qu'à ce stade, aucune orientation définitive n'est encore décidée, les consultations étant toujours en cours avec les partenaires concernés ainsi qu'avec l'auditeur externe. Toutefois, la possibilité de concentrer l'action sur un nombre plus restreint de pays, là où l'impact est le plus

significatif, est envisagée. Il est également souligné que la coordination avec le Ministère des Finances est essentielle, notamment pour renforcer la position du Luxembourg dans le domaine de la finance durable, secteur dans lequel le pays est déjà bien positionné. Des efforts conjoints sont en cours pour stimuler l'innovation en matière de finance verte. Enfin, en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères, une réflexion est menée sur l'intégration accrue des investissements privés dans les initiatives de développement.

Madame Joëlle Welfring soulève encore la question de l'additionnalité entre les financements climatiques et l'aide publique au développement dans le cadre de la coopération internationale. Elle fait référence à une motion relative au principe d'additionnalité qu'elle a déposée en séance plénière le 4 juillet 2024 et qui a été adoptée à la majorité le 11 juillet 2024. Monsieur le Ministre précise que le Luxembourg applique de manière rigoureuse le principe d'additionnalité, en veillant à ce que les financements alloués à la lutte contre le changement climatique ne se substituent pas à l'APD, mais viennent s'y ajouter. À cet égard, le Luxembourg fait figure d'exception en maintenant une distinction claire entre les deux types de financements. L'orateur rappelle par ailleurs qu'il est essentiel de distinguer les enjeux climatiques de ceux liés à la coopération internationale. Si les deux peuvent parfois se recouper, ils ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs. Ainsi, l'aide humanitaire n'est pas conditionnée à un retour économique et les projets de coopération (tels que, par exemple, la construction d'écoles) ne doivent pas être confondus avec les projets climatiques, qui eux impliquent davantage d'assistance technique et de transfert de connaissances. Les deux dimensions sont complémentaires, mais pas toujours additionnelles.

Monsieur Franz Fayot rappelle les obligations découlant de l'Accord de Paris, et notamment de son article 2, paragraphe 1, point c), qui stipule que « Le présent Accord (...) vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en : (...) c) rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. ». Dans ce cadre, il s'interroge sur l'engagement réel de la place financière luxembourgeoise et souhaite savoir quelles sont les avancées en la matière. Monsieur le Ministre confirme l'engagement, à la fois du Luxembourg et de la place financière luxembourgeoise. À cet égard, il rappelle que les investissements privés jouent également un rôle essentiel dans la transition climatique. Enfin, il insiste sur l'importance de la prévisibilité, élément clé pour garantir la mobilisation des flux financiers nécessaires à la transformation écologique.

\*

Suite à cet échange de vues, Monsieur Paul Galles interroge Monsieur Franz Fayot sur les suites qu'il entend donner à la motion. Ce dernier déclare être satisfait que la motion n'ait pas été écartée d'emblée et qu'elle ait pu faire l'objet de discussions au cours de deux réunions. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de la soumettre à un vote en séance plénière. Le texte de la motion contient plusieurs objectifs qu'il continuera cependant de suivre avec attention. Le cas échéant, il n'exclut pas de déposer une nouvelle motion. Monsieur Serge Wilmes considère quant à lui que le processus initié par la motion est désormais en cours.

Monsieur le Ministre s'engage à venir à la Chambre des Députés afin de présenter la nouvelle stratégie lorsque celle-ci sera finalisée.

# 2. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025 et de la réunion jointe (ECB, AECGR) du 19 mai 2025

Ce point n'a pas été abordé.

# 3. 8525 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'État qui, hormis une suggestion d'ordre légistique, n'a aucune remarque à émettre quant au fond de l'article unique du projet de loi sous rubrique. Dans ses considérations générales, le Conseil d'État rappelle les recommandations de la Commission européenne selon lesquelles les mesures compensatoires devraient idéalement correspondre aux effets négatifs sur le site de reproduction ou l'aire de repos et être effectives avant que l'effet négatif ne se produise. Il attire dès lors l'attention sur le fait que le délai pour la réalisation effective des mesures compensatoires devrait être limité au strict nécessaire.

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport. Pour les détails exhaustifs de ce document, il est renvoyé au document de travail afférent.

Cette présentation ne soulève aucun commentaire et le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents qui proposent le modèle de base pour les débats en séance plénière.

Suite à une demande afférente de Madame Joëlle Welfring, il est convenu qu'un bilan de l'efficacité du système de compensation sera réalisé chaque année et présenté lors d'une réunion de commission.

# 4. 8502 Projet de loi portant approbation de l'« Agreement on the Establishment of the Global Green Growth Institute », fait à Rio de Janeiro, le 20 juin 2012

Monsieur Paul Galles est nommé Rapporteur

Les représentants du Ministère présentent le projet de loi, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent.

En bref, le projet a pour objet d'approuver l'« Agreement on the Establishment of the Global Green Growth Institute », fait à Rio de Janeiro, le 20 juin 2012. Cet accord institue une organisation internationale supra-étatique, le « Global Green Growth Institute » (GGGI) ayant pour but la promotion du développement durable auprès des pays émergents. L'organisation comprend actuellement 50 membres. Le GGGI a son siège à Séoul et est financé par le biais des contributions volontaires de ses membres, des revenus liés à ses publications et des intérêts provenant des trusts dans lesquels il investit.

Le Luxembourg a déjà investi environ 19 millions d'euros, depuis 2016, dans des projets soutenus par cette organisation. Cette dernière a établi au Luxembourg son bureau de liaison européen pour faciliter les échanges entre les États membres du GGGI et les partenaires européens afin de soutenir la lutte contre le changement climatique ainsi que l'accès à la finance verte et climatique dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Les membres de la Commission examinent ensuite l'avis du Conseil d'État qui, hormis une suggestion d'ordre légistique, n'a aucune remarque à émettre quant au fond de l'article unique du projet de loi sous rubrique.

Monsieur Paul Galles est chargé de rédiger son projet de rapport.

### <u>5.</u> <u>Divers</u>

Madame Joëlle Welfring souhaite connaître la position de Monsieur le Ministre, qui a récemment affirmé, à l'instar de Madame Martine Hansen, Ministre de l'Agriculture, soutenir une mise en œuvre simplifiée du règlement européen sur la lutte contre la déforestation (EUDR) et notamment plaidé en faveur de dérogations et d'allégements dans l'application de ce règlement, en particulier en ce qui concerne la simplification des obligations de *reporting*. L'oratrice estime qu'un tel assouplissement risque de compromettre les engagements de l'UE en matière de lutte contre la déforestation et la perte de biodiversité. Monsieur Serge Wilmes insiste sur la nécessité de prendre des initiatives fortes pour protéger et renforcer nos forêts. Il exprime le souhait d'aboutir à des solutions concertées avec l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit, selon lui, d'une simplification des procédures et non d'une dérégulation. L'objectif est de réduire les démarches au strict minimum, sans imposer des charges administratives supplémentaires aux entreprises, mais sans nuire aux efforts entrepris dans la lutte contre la déforestation.

Luxembourg, le 10 juillet 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact



# Financement Climatique International 2021-2025

Enveloppe et orientations stratégiques

18 juin 2025





# Le FCI du Luxembourg jusqu'à présent

# Contexte



## Contexte international

- COP15 à Copenhague (2009)
  - Engagement des pays développés à atteindre dès 2020 un montant de USD 100 milliards par an en financement climatique international (FCI)
  - Décision de la création du Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund)
- COP21 de Paris (2015)
  - L'Accord de Paris confirme le principe du FCI et l'engagement des pays développés à mobiliser au minimum USD 100 milliards par an dès 2020 (priorité pour l'adaptation et la nécessité d'évaluer par la suite l'augmentation des financements)
- COP29 de Bakou (2024)
  - Adoption du nouvel objectif de financement (NCQG) de USD 300 milliards par an à partir de 2035 en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement

## Contexte national

- Loi du 15 décembre 2020 relative au climat
  - Chapitre 3 Fonds Climat et Energie Article 14 Investissements éligibles
    - » 4° financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement

# Rétrospective



## Financement climatique international du Luxembourg

- Fonds nouveaux et additionnels à l'Aide Publique au Développement (APD)
- Le Luxembourg plus grand donateur de FCI par habitant au niveau mondial
- Stratégie pour le financement climatique international (adoptée en 2017 puis mise à jour en 2021)
  - Distribution équilibrée entre les activités d'adaptation et d'atténuation
  - Distribution géographique équilibrée (focus sur pays partenaires, petits Etats insulaires en développement [PIED]) et pays les moins avancés [PMA])
  - Critères d'éligibilité et de sélection
  - Intégration horizontale des aspects du genre
  - Clarification des sauvegardes environnementales et sociales + liste d'exclusion
  - Accent mis sur la mobilisation des financements climatiques privés

 Sept thèmes prioritaires Support pour Adaptation et Gestion **Faciliter** Air propre et le système de résilience au Migration efficace des l'adoption de la ressources en transparence niveau des climatique ressources et finance durable eaux propres de l'Accord de communautés des déchets et climatique Paris

# Rétrospective



## Quelques chiffres

- Enveloppe 2014-2020: EUR 120 millions
  Enveloppe 2021-2025: EUR 220 millions
- Engagements pris depuis 2014: EUR 358.21 millions\*
- Distribution des engagements sur les différentes périodes de financement:
  - 2014-2020: EUR 123.86 millions
     2021-2025: EUR 191.98 millions
  - 2026-2030: EUR 30.00 millions (GCF)

<sup>\*</sup>Des engagements additionnels, dont des projets d'ONG, seront pris d'ici la fin de l'année 2025.

# Rétrospective



- Quelques chiffres
  - Distribution des engagements: 59% Adaptation 41% Atténuation (estimation grossière)
  - Distribution géographique des engagements:
    - Afrique 35%
    - Asie/Pacifique 31%
    - Amérique latine et Caraïbes 20%
    - Global 14%
  - Distribution selon les canaux de financement:
    - Multilateral: EUR 211.00 millions (63%)
    - Bilateral/Regional: EUR 96.34 millions (29%)
    - Bilateral NGOs: EUR 28.16 millions (8%)



# FCI 2021-2025

\_

# **Orientations stratégiques**



## 1. Financement

Thèmes de financement
Distribution des fonds
Orientation géographique
Demandeurs et partenaires
de mise en œuvre
Instruments de financement

# 2. Critères d'éligibilité

Proposition clairement axée sur le climat
Additionalité du support
Alignement avec les stratégies des pays hôtes
(plan d'adaptation, CDN)
Sauvegardes & Genre
Exclusions

Stratégie FCI

## 3. Critères de sélection

Impact climatique élevé
Co-bénéfices de développement durable
Mobilisation de capitaux privés
Transformation & innovation & durabilité
Efficacité
Contribution à l'égalité des genres

## 4. Processus

Soumission Monitoring et évaluation



# Tous les pays en développement sont éligibles

"Partenaires du dialogue sur le climat"

Pays les moins avancés

Petits États insulaires en développement (PEID)

## Autres pays en développement

avec des initiatives exceptionnelles qui s'alignent sur les priorités FCI du Luxembourg, en particulier la nature, les communautés et la finance durable

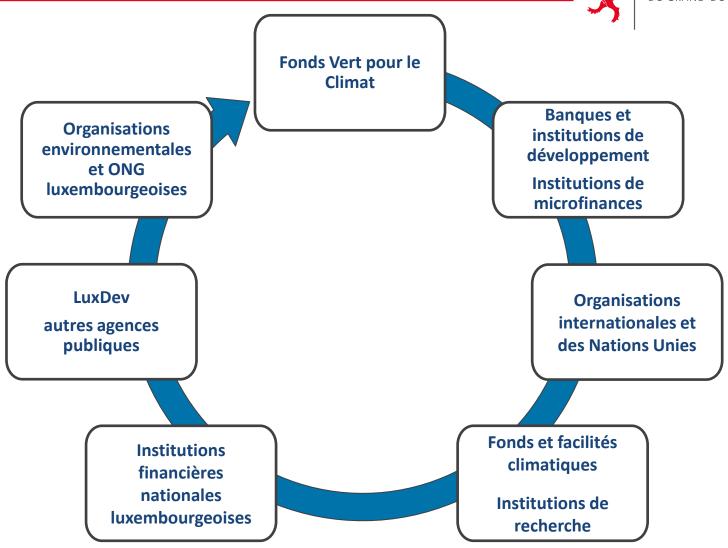
Pays avec programmes de migration climatique

# Pays en développement avancés

uniquement avec un fort potentiel de mobilisation du financement par le secteur privé

# Partenaires de mise en oeuvre





Pas de collaboration directe avec des opérateurs économiques à ce jour



# Capital naturel, biodiversité, foresterie, utilisation des terres

# Adaptation et résilience au niveau des communautés

# Air propre et ressources en eaux propres

## Gestion efficace des ressources et des déchets

## Faciliter l'adoption de la finance durable et climatique

## Support pour le système de transparence de l'Accord de Paris

# Migration climatique

#### Land, Water, Food

- Conservation and restoration of priority ecosystems in line with GBF: Wetlands, forests, marine environments
- Sustainable Forest Management
- ARR, Agroforestry
- Forest based adaptation
- NbS & Infrastructure for coastal defense
- Sustain. aquaculture, fisheries
- Agriculture carbon sequestration
- Support Debt for Nature Swaps

#### Early warning systems

- Livelihoods
- Benefit sharing
- Initiatives such as EU Global Gateway, TEI Climate Resilience
- Pollution control
- Reduced methane from waste/waste
   water treatment
- Landfill
- Agriculture CH4, N2O emission reduction
- Reduced emissions in fluorinated gases
- E&S for green enablers

- Circular Economy
   Plastic, E-waste
- Plastic, E-w
- Ecodesign
   Solid waste value chain
- Reduce food loss
- Responsible consumption
- Sustain. construction

- Art. 2.1.c PA full scope
- Blended finance
- Project preparation support, impact reporting
- Environmental markets Art. 6 PA
- Results-based payments
- Pre-financing of subsidies, outcomes
- Regulatory support (subsidies, fees)
- Green capital market readiness support

- UNFCCC readiness
- Inventories, MRV, NDCs
- Environmental data for finance
- Environmental, natural resource accounting
- Environmental reporting for companies
- Strengthening environmental agencies
- Digitalisation, AI (climate impact & risk)

- Climate migration, displacement and planned relocation
- Avert, minimize & address L&D
- Comprehensive risk management approaches



## Capital naturel, biodiversité, foresterie, utilisation des terres



#### **Green Climate Fund**

Le Fond Vert pour le Climat a pour principaux domaines d'activités la reduction des émissions de gaz à effet de serre (attenuation (50%)), l'adaptation et la résilience aux changements climatique (50%) et le co-financement par le secteur privé dans le domaine de l'action climatique.



#### **Resilient Landscapes**

Le partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et le CIFOR-ICRAF (Center for International Forestry Research and World Agroforestry) a créé une entité d'assistance technique mondiale unique et innovante – Resilient Landscapes Luxembourg (RLL) - , dans laquelle la science est mise à profit pour débloquer des investissements à fort impact dans des solutions basées sur la nature (Nbs).



#### Blue Natural Capital Financing Facility

BNCFF met l'accent sur les écosystèmes côtiers comme principaux fournisseurs de services de la biodiversité et des écosystèmes. L'objectif est de cibler des opportunités commerciales et la création de valeur dans l'économie du capital naturel côtier, en intégrant la science côtière et la technologie de données marines et en exploitant les possibilités de creation de cadres politiques pour le changement climatique et d'expérience pour le financement de projets « capital naturel bleu ».



#### Vanishing Treasures (Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE))

L'objectif de ce programme est de créer une synergie maximale entre l'adaptation au changement climatique et la conservation de la biodiversité. Le programme, lancé en 2018, vise la protection de certaines espèces emblématiques, notamment le gorille des montagnes du Virunga, le tigre royal du Bengale au Bhutan et le léopard des neiges en Asie Centrale, menaces par les effets tangibles du changement climatique et qui comme consequence, voient leur habitats naturels fragmentés et réduits.



#### Forestry and Climate Change Fund (FCCF)

Le Fond a pour objectif le financement d'activités forestières durables, présentant un grand impact en matière de séquestration de carbone et d'adaptation au changement climatique dans des forêts secondaires et dégradées en Amérique Centrale. Le fond a notamment été créé en 2017 en collaboration avec « Luxembourg Microfinance and Development Fund » et un ensemble de banques (BCEE, BIL) et assureurs luxembourgeois (Foyer).



#### **Global Landscapes Forum**

L'objectif de la plateforme est de catalyser et d'accélérer l'intégration de la finance durable par le partage des connaissances et les activités de renforcement des capacités afin d'élargir les modèles de financement appropriés qui contribuent à des solutions basées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci à un niveau pratique. La plateforme vise à canaliser les flux financiers vers des modèles d'utilisation durable des terres qui soient durables, équitables, inclusifs et rentables afin d'atteindre les objectifs en matière de changement climatique, de biodiversité et de dégradation des sols.



#### Restoration Seed Capital Facility (RSCF)

La RSCF soutient le développement, à un stade précoce, de projets de restauration paysagère et forestière dans les pays en développement, contribuant ainsi à l'adaptation au et à l'atténuation du changement climatique, à la conservation de la biodiversité et au développement de moyens de subsistance durables. La RSCF a été lancée en 2020 par le biais d'une collaboration entre les gouvernements luxembourgeois et allemand, le PNUE et la « Frankfurt School of Finance and Management ».



## Adaptation et résilience au niveau des communautés

GREEN CLIMATE FUND	Green Climate Fund  Le Fond Vert pour le Climat a pour principaux domaines d'activités la reduction des émissions de gaz à effet de serre (attenuation (50%)), l'adaptation et la résilience aux changements climatique (50%) et le co-financement par le secteur privé dans le domaine de l'action climatique.
**************************************	Vanishing Treasures (Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)) L'objectif de ce programme est de créer une synergie maximale entre l'adaptation au changement climatique et la conservation de la biodiversité. Le programme, lancé en 2018, vise la protection de certaines espèces emblématiques, notamment le gorille des montagnes du Virunga, le tigre royal du Bengale au Bhutan et le léopard des neiges en Asie Centrale, menaces par les effets tangibles du changement climatique et qui comme consequence, voient leur habitats naturels fragmentés et réduits.
<b>DEV</b>	LUXDEV - Climate Adaptation and Resilience in Thua Thien Hue Province — Vietnam  Le projet visait à accroître la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans les communes côtières et lagunaires. Il a ciblé 55 500 ménages dans 29 communes.
ADAPTATION FUND	Adaptation Fund Lors de la COP27 de Charm el-Cheikh, le Luxembourg a annoncé une nouvelle contribution de 1 million EUR au Fonds d'Adaptation de la CCNUCC. Cette contribution a été annoncée officiellement lors du « Contributor Dialogue » du Fonds d'Adaptation, qui a eu lieu en date du 4 décembre 2023, lors de la COP28 à Dubaï. En tout, le Luxembourg a déjà contribué une enveloppe de 3 millions EUR au Fonds d'Adaptation depuis 2015.
	46 projets ONG



# Adaptation et résilience au niveau des communautés - Pertes et Dommages -

CLIMATE RISK & EARLY WARNING SYSTEMS	Climate Risk Early Warning Systems (CREWS)  CREWS est un partenariat mondial dédié au renforcement des systèmes d'alerte précoce et à l'amélioration de la résilience face aux risques climatiques dans les pays les plus vulnérables.  Créé pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris, CREWS se concentre sur le renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux, des agences de gestion des catastrophes et d'autres institutions pertinentes.
SANTIAGO NETWORK	Santiago Network  Le Santiago Network catalyse l'assistance technique de diverses organisations, agences, réseaux et experts pour aider les pays en développement à éviter, minimiser et remédier aux pertes et dommages causés par le changement climatique. Le réseau de Santiago a été créé lors de la COP25 en décembre 2019.
Global Shield against Climate Risks	Global Shield against Climate Risks Lancé en novembre 2022 lors de la COP27, le Global Shield contre les risques climatiques vise à combler les lacunes de protection dans les pays vulnérables au climat en utilisant un ensemble d'outils financiers pré-arrangés. Grâce à cette approche, le Global Shield garantit une réponse rapide en cas de catastrophe, réduisant ainsi les coûts de suivi et accélérant la reprise économique.
	Fund for Responding to Loss and Damage Le Fond a été créé à la suite de l'accord historique de la COP28 à Dubaï et vise à rendre opérationnels les nouveaux arrangements de financement, y compris un fonds, pour répondre aux pertes et aux dommages et à fournir des principes fondamentaux pour guider sa gouvernance et ses arrangements institutionnels, tels que contenus dans l'instrument de gouvernance du Fonds.



## Air propre et ressources en eaux propres



#### **Green Climate Fund**

Le Fond Vert pour le Climat a pour principaux domaines d'activités la reduction des émissions de gaz à effet de serre (attenuation (50%)), l'adaptation et la résilience aux changements climatique (50%) et le co-financement par le secteur privé dans le domaine de l'action climatique.



#### LUXDEV - Programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (Cabo Verde - PIC DCE)

Le programme, qui s'inscrit dans la continuité des interventions précédentes dans le secteur, vise à augmenter la disponibilité et à réduire le coût de l'eau potable (principalement dessalée), ainsi qu'à assurer l'accès durable aux services d'assainissement. Plus précisément, la contribution du MECB permettra l'installation de systèmes d'énergie solaire pour augmenter l'efficacité énergétique lors des processus de production et de distribution/de pompage d'eau potable, respectivement d'assainissement des eaux usées.



#### Global Green Growth Institute (GGGI) - Enhancing resilience to climate through solar power driven access to water (Vanuatu)

Le projet lancé en 2018 et dirigé par le Global Green Growth Institute (GGGI) a pour but d'accroître la résilience dans les communautés rurales de Vanuatu, pour faire face aux conséquences du changement climatique, telles que des périodes de sécheresse et la survenance de cyclones tropicaux, à travers l'implémentation de pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire et le renforcement de l'environnement institutionnel pour la gestion de systèmes de pompages solaires et des ressources en eau.



Global Green Growth Institute (GGGI) – Green Secondary Cities Wastewater, Plastic Waste and WEEE Management: Innovation Business Model for Recycling and Valorization (Senegal)
Le projet lancé en 2018 et dirigé par le GGGI a pour objectif de concevoir des modèles d'affaires novateurs pour le recyclage et la valorisation de déchets dans les villes secondaires pour créer
des emplois verts et améliorer la qualité de l'assainissement dans trois villes (Tivaouane, Touba, Dakar). Le projet vise un impact sur l'environnement, le chômage et le comportement à
travers un meilleur niveau de vie en apportant des améliorations durables sur les revenus et la vie des bénéficiaires avec la création d'emplois verts et services verts tout en favorisant une

perspective verte en matière d'accès à un service de gestion durable, fiable et abordable du plastique, des boues fécales et déchets d'équipements électriques et électroniques.



## Gestion efficace des ressources et des déchets



#### **Green Climate Fund**

Le Fond Vert pour le Climat a pour principaux domaines d'activités la reduction des émissions de gaz à effet de serre (attenuation (50%)), l'adaptation et la résilience aux changements climatique (50%) et le co-financement par le secteur privé dans le domaine de l'action climatique.



#### LUXDEV - Energy efficient lighting NAMA Pilot Hue City (Vietnam)

Projet lancé officiellement en juin 2018 et dirigé par LuxDev. Il s'agit ici d'un projet d'atténuation des gaz à effet de serre visant l'amélioration de l'efficience énergétique, en remplaçant les lampes conventionnelles énergivores et de faible qualité par des diodes électroluminescentes (LED) à faible consommation d'énergie et de haute qualité, dans les bâtiments publics et infrastructures publiques, surtout dans le domaine de l'éclairage.



Global Green Growth Institute (GGGI) – Green Secondary Cities Wastewater, Plastic Waste and WEEE Management: Innovation Business Model for Recycling and Valorization (Senegal)
Le projet lancé en 2018 et dirigé par le GGGI a pour objectif de concevoir des modèles d'affaires novateurs pour le recyclage et la valorisation de déchets dans les villes secondaires pour créer
des emplois verts et améliorer la qualité de l'assainissement dans trois villes (Tivaouane, Touba, Dakar). Le projet vise un impact sur l'environnement, le chômage et le comportement à
travers un meilleur niveau de vie en apportant des améliorations durables sur les revenus et la vie des bénéficiaires avec la création d'emplois verts et services verts tout en favorisant une
perspective verte en matière d'accès à un service de gestion durable, fiable du plastique, des boues fécales et déchets d'équipements électriques et électroniques.



#### Global Green Growth Institute (GGGI) - Waste to Resources: Improving Munipical Solid Waste and Hazardous Waste Management in Rwanda

Le projet vise à adopter des approches intégrées de gestion durable des déchets et des modèles commerciaux d'économie circulaire pour augmenter la capacité du système actuel de gestion des déchets dans la ville de Kigali et dans certaines zones urbaines du pays avec les résultats suivants: i) Séparation et valorisation des déchets organiques et plastiques afin de minimiser les déchets éliminés sur le site d'élimination de Nduba à Kigali ; ii) Amélioration du taux de collecte et de la gestion des déchets électroniques à Kigali et dans les villes secondaires ; iii) Amélioration de la politique et l'environnement réglementaire et l'amélioration des capacités grâce au développement des compétences et à l'échange de connaissances.



## Faciliter l'adoption de la finance durable et climatique



#### **Green Climate Fund**

Le Fond Vert pour le Climat a pour principaux domaines d'activités la reduction des émissions de gaz à effet de serre (attenuation (50%)), l'adaptation et la résilience aux changements climatique (50%) et le co-financement par le secteur privé dans le domaine de l'action climatique.



#### Luxembourg - EIB Finance Platform (LCFP)

Créée en septembre 2017, la plateforme conjointe de l'Etat et de la Banque Européenne d'Investissement vise à réduire les risques liés aux investissements climatiques en investissant dans des fonds de capital à plusieurs niveaux (*layered capital funds*). Les fonds sélectionnés peuvent ainsi investir dans des projets innovants plus risqués et à fort impact climatique dans les économies émergentes. La LCFP permet d'accroître l'effet de levier sur les investissements du secteur privé tout en atténuant les risques financiers des partenaires privés. Investissements dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'adaptation au changement climatique, de la durabilité environnementales, l'accès à l'énergie, de l'utilisation durable et de la restauration des terres.



#### **International Climate Finance Accelerator Luxembourg**

Partenariat public-privé créé en juin 2017 qui offre son support à des gestionnaires de fonds d'investissement naissants et innovateurs, souhaitant investir dans des projets efficaces avec un impact mesurable dans la lutte contre le changement climatique. Pendant ce programme de deux ans, les gestionnaires de fonds sélectionnés ont accès à un soutien financier, à des formations sur un large éventail de sujets, à l'encadrement par un coach expérimenté et d'autres avantages.



#### City Climate Finance Gap Fund (CCFGF)

Le CCFGF est mis en œuvre par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement dont L'objectif principal est de remédier au manque critique de subventions et de ressources nécessaires à la maturation de pipelines de projets, dès leur conception jusqu'au stade où ces derniers pourront être pris en charge par des facilités de préparation de projets. Le fonds permettra d'accroître à moyen terme la liste de projets d'infrastructures urbaines, intelligents, bancables et de haute qualité. Le focus est porté sur l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique, l'énergie, le transport et l'infrastructure. Le CCFGF sera crucial pour la transformation du système de financement climatique urbain en général.



#### Global Green Growth Institute (GGGI) - Global Trust Fund on Sustainable Finance Instruments

L'objectif du programme vise à renforcer le marché des émissions obligataires vertes/durables (*green/sustainable bond issuances*) dans les pays en développement. Selon les estimations préliminaires de GGGI, le programme économisera environ 100 millions de tCO<sub>2</sub>e et fournira des avantages d'adaptation au climat à environ 1 million de personnes (au moins 50% de femmes). Les résultats attendus concernent quatre volets : i) Renforcement des cadres politiques nationaux entrainant une augmentation du volume et de l'ambition des émissions d'obligations thématiques. ii) Renforcement de la capacité des acteurs publics et privés à participer et à contribuer au marché obligataire thématique mondial. iii) Émissions d'obligations thématiques réalisées pour USD 2 milliards. iv) Partage de connaissances du programme aux niveaux mondial, régional et local.



#### Restoration Seed Capital Facility (RSCF)

La RSCF soutient le développement, à un stade précoce, de projets de restauration paysagère et forestière dans les pays en développement, contribuant ainsi à l'adaptation au et à l'atténuation du changement climatique, à la conservation de la biodiversité et au développement de moyens de subsistance durables. La RSCF a été lancée en 2020 par le biais d'une collaboration entre les gouvernements luxembourgeois et allemand, le PNUE et la « Frankfurt School of Finance and Management ».



## Support pour le système de transparence de l'Accord de Paris



#### LUXDEV - Programme d'appui au renforcement de la gouvernance et de l'action climatique (Cabo Verde - PIC DCE)

L'objectif du programme consiste à soutenir le Cabo Verde dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique climatique, telle que matérialisée par la mise à jour, avec soutien du Luxembourg, de ses Contributions déterminées au niveau national (NDC) et de son Plan national d'adaptation (NAP). Ainsi, le programme mettra l'accent sur le renforcement des capacités en termes de gouvernance climatique à plusieurs niveaux, à travers l'installation d'un Conseil national du climat, la création d'un Département du climat au sein Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, le renforcement de l'action climatique au niveau municipal ainsi que la création d'un Forum du climat pour renforcer l'engagement et l'implication des citoyennes et citoyens.

Un deuxième volet central sera l'appui à la mobilisation de fonds climatiques, tout comme le financement de mesures d'adaptation aux changements climatiques implémentées au niveau local.



#### **Green Climate Fund**

Le Fond Vert pour le Climat a pour principaux domaines d'activités la reduction des émissions de gaz à effet de serre (attenuation (50%)), l'adaptation et la résilience aux changements climatique (50%) et le co-financement par le secteur privé dans le domaine de l'action climatique.



FCI 2026-2030

-

# **Enveloppe financière**

# Enveloppe financière 2026-2030



- Période 2014 2020 : 120 millions €
- Période 2021 2025 : 220 millions €
- Période 2026 2030 :
  - 320 millions € (+45% par rapport à la période précédente)

2026	2027	2028	2029	2030
45	52,5	60	72,5	90



# Stratégie FCI 2026-2030

-

# **Prochaines étapes**

# Prochaines étapes



## Révision de la stratégie FCI 2021-2025

- → Mi-Mars à juillet: Etude menée par un consultant externe
- → Fin juillet: Restitution de l'étude

Q1 – Q3 2025

# Elaboration de la nouvelle stratégie FCI 2026-2030

- → Rédaction de la nouvelle stratégie
- → Consultations internes
- → Consultation des parties prenantes
- Consultation du comité FCE
- → Finalisation suite aux consultations
- → Layout du support final
- → Présentation de la nouvelle stratégie

